

LYCÉENS ET APPRENTIS AU CINÉMA

DISPOSITIF NATIONAL D'ÉDUCATION AUX IMAGES
RÉGION HAUTS-DE-FRANCE

2022/2023



MODE D'EMPLOI : À DESTINATION DES CINÉMAS PARTENAIRES

Inscription

Retrouvez le formulaire de renseignement de la salle de cinéma sur le site dans la partie Inscription.

Modalités pratiques

Comment s'organisent les séances ?

Les établissements participants contactent leur cinéma partenaire, dès réception du planning de projections* en début d'année scolaire, afin de fixer les séances de l'édition 2022-2023. Les KDM sont recensées par la coordination référente et demandées de manière groupée aux distributeurs concernés. Le cinéma informe donc sa coordination référente, dans les meilleurs délais, des dates établies avec les établissements partenaires afin de garantir la mise à disposition des KDM et le bon déroulement des séances.

Le cinéma accueille les élèves selon les dates et les créneaux horaires convenus avec les établissements scolaires ou centres de formation d'apprentis, effectue un rappel des règles à respecter en salle de cinéma, présente le dispositif **Lycéens et apprentis au cinéma** et le film projeté, ainsi que les éléments associés (carton de présentation du dispositif, pastille, etc) selon les indications transmises par la coordination.

* Les périodes de projections, également accessibles sur ce site / partie calendrier, auront lieu :

- Du 7 novembre 2022 au 24 mars 2023 pour les films communs à tous ;
- Du 03 janvier au 16 juin 2023 pour les films complémentaires.

Quels tarifs ?

Le prix des séances est de **2,50 euros par élève**, chacun recevant un ticket de cinéma (gratuité pour les enseignants, formateurs et accompagnateurs).

Les entrées des films communs à tous (*Petit Paysan* et *Rafiki*) sont prises en charge par la Région Hauts-de-France, selon la procédure détaillée page 2 ; celles des films complémentaires (*Diffraction*, programme de courts métrages régional, *Les Demoiselles de Rochefort* et *Elephant Man*) sont à facturer directement à l'établissement scolaire ou d'apprentissage partenaire.

Le taux de location de la copie est de 30% sans MG.

Quel règlement des places ?

Règlement des places pour *PETIT PAYSAN & RAFIKI* (films communs à tous)

=> **Prises en charge par la Région Hauts-de-France**, selon la procédure ci-dessous :

Étape 1 : Constituer un dossier pour chacun des deux films avec :

- La **fiche de liaison**, transmise par votre référent territorial (Acap / CinéLigue), à remplir avec le nombre exact des jeunes effectivement présents ;
- Les **bordereaux de recettes** ;
- La **facture globale** au nom de Région Hauts-de-France / Siège de Région / 151 av. du Président Hoover / 59500 Lille

La facture doit faire apparaître :

- Nom complet et adresse du prestataire/fournisseur et du client ;
- le cas échéant, numéro de SIREN ou de SIRET ;
- le cas échéant, numéro d'identification à TVA de l'assujetti ;
- **la domiciliation bancaire de l'établissement** ;
- l'objet de la facture : Lycéens et apprentis au cinéma ;
- référence : **RE/BC/ENGAGEMENT : DCAPC-CINEMA** ;
- le nom du film projeté ;
- le nombre de places ;
- le tarif unitaire ;
- taux de TVA ;
- total à payer

Étape 2 : Transmettre le **dossier complet** pour chacun des deux films à votre **coordination référente** (Acap ou CinéLigue) dans les plus brefs délais **après la fin des projections de chacun des deux films**.

L'envoi s'effectue par mail ou par voie postale.

Étape 3 : La **coordination** valide la facture en la visant (tampon + signature) et la retourne à la salle de cinéma avec la fiche de liaison associée.

Étape 4 : Il est fortement conseillé de se connecter à la plate-forme **CHORUS PRO** à partir du logiciel **Mozilla Firefox**.

La **salle de cinéma** dépose la facture sur la plate-forme **CHORUS PRO** ainsi que la fiche de liaison **EN PIÈCE JOINTE**.

La **Région** vous remboursera directement sur le compte bancaire ou postal ouvert au nom du bénéficiaire, ou de l'organisme chargé d'encaisser les recettes pour le cinéma.

Pour déposer la facture vous aurez besoin des informations suivantes :

SIRET Région Hauts-de-France : **20005374200017**
Engagement : **DCAPC-CINEMA**
Code service : **LILLE**
Cadre de facturation : **A1**

Important : Pour faciliter la traçabilité comptable, pensez à générer votre certificat de dépôt en fin de process.

ATTENTION : 1 facture = 1 dépôt + la fiche de liaison associée en pièce jointe

NOTE : Afin d'être remboursé dans les meilleurs délais, il est important de bien respecter chaque étape précitée. **Merci de n'envoyer aucun dossier, ni aucune facture directement à la Région.** La facture déposée sur Chorus pro doit impérativement être avisée par votre coordination référente (Acap ou CinéLigue). Le cas échéant, cela ralentit le traitement du dossier et génère des suspensions de paiement.

Retrouvez les tutoriels Chorus pro ici : <https://bit.ly/3ql34nu>
Pour toute difficulté rencontrée, contactez-nous

Règlement des places pour *DIFFRACTION*, programme de courts métrages régional, *LES DEMOISELLES DE ROCHEFORT & ELEPHANT MAN*, (films complémentaires au choix)

=> **Facturation directe à l'établissement** scolaire ou d'apprentissage partenaire

Les entrées des films complémentaires au choix, dont 1 obligatoire a minima pour les lycéens, sont à la charge des établissements et à régler directement à la salle de cinéma partenaire lors de la séance ou sur facture.

NOTE : Une copie des bordereaux de recettes est à transmettre à votre référent territorial (Acap ou CinéLigue) pour l'évaluation du dispositif.

Quelle est la jauge maximale ?

Pour le confort de tous lors des projections, le taux de remplissage de la salle ne doit pas dépasser 80% de la jauge avec un maximum de 150 élèves, sauf exception validée par la coordination opérationnelle et la salle de cinéma partenaire.

Est-il possible d'organiser des séances tout public ?

Les copies peuvent être utilisées par l'exploitant pour organiser trois séances tout public par film. Dans ce cadre, le taux de location est fixé à 30% sans minimum garanti (excepté pour le film de choix régional, contacter la coordination) et le prix de vente des billets est celui habituellement pratiqué par les cinémas.

Comment s'organise la réception des films ?

ENVOI DÉMATÉRIALISÉ :

Fin août - début octobre 2022 : Il est demandé aux cinémas partenaires de **charger les 2 films communs à tous : *Petit Paysan + Copier-Cloner***, son court métrage associé et ***Rafiki*** présents sur le serveur BeHive et de les conserver jusqu'à la mi-mai. Il est impératif de revenir vers votre coordination référente si vous n'avez pas reçu de mails et/ou d'informations relatives au téléchargement des films du dispositif. Pensez à vérifier vos spams.

Novembre 2022 - janvier 2023 : Il est demandé aux cinémas partenaires de **charger le (ou les) film.s complémentaire.s choisi.s par leur.s établissement.s partenaire.s parmi : *Diffraction*, programme de courts métrages régional, *Les Demoiselles de Rochefort* et *Elephant Man***, présents sur le serveur BeHive et de les conserver jusqu'à la mi-mai. Il est impératif de revenir vers votre coordination référente si vous n'avez pas reçu de mails et/ou d'informations relatives au téléchargement des films du dispositif. Pensez à vérifier vos spams.

NOTE : Tous les avant-programmes relatifs au dispositif (carton de présentation, tuto 180 secondes et pastilles) vous seront envoyés par mail.

p.3/4

DCP COMPILÉ (réservé aux cinémas dont le débit est inférieur à 25 Mb/s, sauf exception) :

La coordination dispose du DCP compilé des films au programme. Une circulation est établie à partir de fin septembre afin de servir toutes les salles dont la connexion ne permet pas la réception des films en dématérialisé.

Il est impératif de **charger l'intégralité des 5 films + court métrage associé** (et éléments annexes relatifs au dispositif) dès réception du DCP compilé et de faire suivre dans les délais indiqués le DCP à la salle suivante. Les téléchargements des films sont **à conserver jusqu'à la mi-mai**.

IMPORTANT : Nous vous remercions de suivre la circulation transmise par mail dans les délais indiqués afin de garantir le bon déroulement des projections de toutes les salles de cinéma partenaires.

Contacts

Cinémas partenaires de l'Aisne, l'Oise et la Somme

Acap - pôle régional image / 03 22 72 68 30

8 rue Dijon - BP 90322 - 80003 Amiens cedex 1

Julie Barbier-Bonnentien / juliebonnentien@acap-cinema.com

Freddy Charpentier / freddycharpentier@acap-cinema.com

Cinémas partenaires du Nord et du Pas-de-Calais

CinéLigue Hauts-de-France / 03 20 58 14 12

104 rue de Cambrai - 59000 Lille

Alexandra Blas / ablas@cineligue-hdf.org

Bruno Follet / bfollet@cineligue-hdf.org